

MODALITES DE SELECTION CHAMPIONNATS DE FRANCE 2019 VTT XCO

1. Le Conseiller Technique et Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de l'Équipe Technique Régionale en charge du VTT.
2. Les athlètes ayant satisfait aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables pour le Championnat de France XCO.
3. Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de la représentation du Comité Auvergne- Rhône Alpes. Il sera tenu compte des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.
4. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par le CTS et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte national.
5. Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).
6. Le sélectionneur se réserve **le droit de ne pas appliquer les quotas attribués** au comité régional.
7. Si le nombre d'athlètes sélectionnables ou si le nombre d'athlètes sélectionnés est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

QUALIFIES PAR LE COMITE REGIONAL

Le CTR sélectionnera (réglementation du championnat de France) en soustraction des qualifiés d'office selon les règles suivantes. La sélection sera communiquée dans la semaine qui suit la manche de Coupe Auvergne Rhône Alpes du 23 Juin 2019.

Les Quotas attribués

- Elite hommes : 6
- Espoirs : 6
- Juniors hommes : 6
- Cadets, cadettes et Juniors dames : 16
- Scratch dames : 16

Les courses supervisées :

- Coupes Auvergne-Rhône alpes XC
- Championnat Auvergne-Rhône Alpes

Critères de sélection minima :

Cadets Hommes :

- Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes : Les 4 premiers cadets après avoir retiré les qualifiés d'office
- Ou,**
- Coupe Auvergne-Rhône-Alpes : Etre classé dans le Top 15 au classement général de la Coupe Auvergne-Rhône alpes XC à l'issue de la manche du 23 Juin 2019.

Cadettes :

- Coupe de France : avoir été classée Top 40 sur une manche de Coupe de France
- Et**
- Championnat Auvergne-Rhône-Alpes : Les 3 premières cadettes après avoir retiré les qualifiées d'office
- Ou,**
- Coupe Auvergne-Rhône-Alpes : Etre classé dans le Top 6 au classement général de la Coupe Auvergne-Rhône alpes XC à l'issue de la manche du 23 Juin 2019

Juniors Femmes

- Coupe de France : avoir été classée Top 30 sur une manche de Coupe de France
- et**
- Championnat Auvergne-Rhône-Alpes : Les 3 premières cadettes après avoir retiré les qualifiées d'office
- ou,**
- Coupe Auvergne-Rhône-Alpes : Etre classé dans le Top 6 au classement général de la Coupe Auvergne-Rhône alpes XC à l'issue de la manche du 23 Juin 2019

Juniors Hommes

- Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes : Les 2 premiers juniors après avoir retiré les qualifiés d'office **ou,**
- Coupe Auvergne-Rhône-Alpes : Etre classé dans le Top 8 au classement général de la Coupe Auvergne-Rhône Alpes XC à l'issue de la manche du 23 Juin 2019.

Espoir et Elites Femmes et Hommes

Sélection sur candidature auprès de la Commission VTT et de l'ETR

La candidature devra mentionner : les résultats obtenus en Coupe de France pour l'année 2019 sur les épreuves régionales.

Tarifs : cf Règlement du Championnat de France XCO

OBLIGATION D'INSCRIPTION PAR L'INTERMEDIAIRE DU COMITE AUVERGNE RHÔNE-ALPES AVEC REGLEMENT DE L'ENGAGEMENT.

BULLETIN D'INSCRIPTION SERA A RETIRER SUR LE SITE INTERNET DU COMITE REGIONAL ET A RENVOYER AVANT LE JEUDI 29 JUIN 2018. PASSE CE DELAI AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE.

Grégory LABBE
CTR Auvergne-Rhône-Alpes